**REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU VAL DE MARNE PAR EQUIPES**

**JEUNES**

**1. ORGANISATION GENERALE**

**1.1 Structure**

Le Championnat du Val de Marne **JEUNES** ou **NATIONALE V Jeunes** est une compétition se déroulant par équipes de six joueurs. Il est placé sous l’autorité d’un responsable (Khaled BENADDOU) désigné par la Commission Technique du DEPARTEMENT auquel appartient ce Championnat.

**1.2 Déroulement de la Compétition**

Le Championnat **NATIONALE V Jeunes** du Val-de-Marne se déroule par équipes de clubs affiliés à la FFE.

Un club peut engager plusieurs équipes en **NATIONALE V Jeunes**. Celles-ci seront réparties dans différents groupes s’ils existent. S’il n’y a qu’un groupe de Compétiteurs, les équipes d’un même club se rencontreront dès la première ronde ou le plus tôt possible afin de respecter la régularité de la Compétition.

Dans chaque Groupe ou dans le Groupe unique la compétition est organisée suivant le système « toutes rondes », c’est à dire que chaque club rencontre la totalité des autres clubs inscrits.

A l’issue de la saison, l’équipe classée première accède à la **NATIONALE IV Jeunes** (équipes de huit joueurs ou joueuses) en fonction d’une clé de répartition définie au niveau de la ligue Ile de France des Echecs.

Au cas où une équipe refuserait la montée en division supérieure sa place serait attribuée à la formation placée immédiatement après elle. Dans le cas où des places seraient disponibles en **NATIONALE IV Jeunes** (forfaits par exemple.) la Commission Technique de la Ligue organisera des repêchages.

**1.3 Engagements**

Le formulaire d’engagement est adressé aux clubs du Département dès le début de la saison. Il doit être dûment rempli, de façon lisible, en respectant les instructions qui y figurent et retourné avant le 01 octobre 2009 sous peine de non inscription au Championnat **NATIONALE V Jeunes** du Val de Marne

Pour participer à ce championnat, les clubs doivent mettre gratuitement à disposition un local permettant aux rencontres de se dérouler dans de bonnes conditions. Ils doivent également désigner un organisateur pour les rencontres, un responsable de l’équipe engagée et préciser les moyens d’accès aux lieux.

**1.4 Licences**

Les joueurs participant au Championnat **NATIONALE V Jeunes** doivent être licenciés à la FFE pour la saison en cours et ceci avant la première rencontre à laquelle ils participent. Un joueur ne peut être licencié que dans un seul club.

**II. ORGANISATION DE LA COMPETITION**

**2.1 Calendrier**

Les dates des rondes sont inscrites dans le calendrier officiel de la Ligue d’Ile de France des Echecs et sont diffusées aux clubs.

A l’exception de la dernière ronde, les équipes peuvent éventuellement s’entendre pour modifier la date d’une rencontre sous réserve qu’elles obtiennent l’accord du responsable de la **NATIONALE V Jeunes**.

En cas de force majeure, ce même responsable peut modifier la date des rencontres.  
Hormis les cas ci-dessus, les dates prévues sont impératives. En cas de non-respect, un forfait est prononcé, sanctionnant l’équipe qui ne s’est pas présentée.

Les lieux et heures des rencontres sont précisés sur le calendrier envoyé aux clubs.

**2.2 Organisation de la rencontre**

Le club qui reçoit et notamment l’organisateur qu’il a désigné, prépare matériellement la salle de jeu, s’inquiète du bon accueil des joueurs qui se déplacent, du bon déroulement de la rencontre et de l’application du règlement. Il veille au respect des horaires et des conditions de jeu. Le meilleur esprit sportif doit régner entre les participants.

Afin de respecter les joueurs, il n’est pas autorisé de fumer dans la salle de jeu où dans la salle d’analyse.  
L’arbitre n’étant pas obligatoire à ce niveau de la compétition il est rappelé que chacun doit s’efforcer de trouver une solution en respectant l’esprit et le texte des règlements, l’organisateur assumera ce rôle.

Aussi, en cas de litige qui ne peut être tranché à l’amiable, les capitaines consignent, sur le procès-verbal de la rencontre ou sur une feuille séparée, tous les renseignements et les points de vue des parties en cause.

Ces documents seront envoyés au responsable de la compétition afin d’être examinés par la commission technique départementale, aussi rapidement que possible.

Le club qui reçoit fournit le matériel nécessaire. En cas d’impossibilité, il demande l’aide de l’équipe qui se déplace.

**III. DEROULEMENT DES RENCONTRES**

**3.1 Composition des Equipes**

Chaque équipe est composée de six joueurs ou joueuses régulièrement licenciés à la FFE.

Les échiquiers 1 et 2 seront âgés de moins de 16 ans

Les échiquiers 3 et 4 seront âgés de moins de 14ans.

Les échiquiers 5 et 6 seront âgés de moins de 10 ans.

**3.1.1.**

Avant la rencontre les capitaines de chaque club inscrivent leur équipe sur le procès-verbal de rencontre suivant l’ordre des échiquiers (n°1, 2, 3, 4, 5, 6). Ils échangent ensuite leurs feuilles et inscrivent à nouveau, dans le même ordre, devenu inchangeable sauf accord amiable ou erreur manifeste (notamment dans le classement ou l’ordre acceptable des joueurs suivant leur ELO)

**Chaque joueur joue 2 parties selon la règle suivante :**

**Partie 1 : joueur 1 – club recevant (blancs) / joueur 1 – club se déplaçant (noirs)**

**Partie 7 : joueur 1 – club recevant (noirs) / joueur 2 – club se déplaçant (blancs)**

**Partie 2 : joueur 2 – club recevant (blancs) / joueur 2 – club se déplaçant (noirs)**

**Partie 8 : joueur 2 – club recevant (noirs) / joueur 1 – club se déplaçant (blancs)**

**Partie 3 : joueur 3 – club recevant (blancs) / joueur 3 – club se déplaçant (noirs)**

**Partie 9 : joueur 3 – club recevant (noirs) / joueur 4 – club se déplaçant (blancs)**

**Partie 4 : joueur 4 – club recevant (blancs) / joueur 4 – club se déplaçant (noirs)**

**Partie 10 : joueur 4 – club recevant (noirs) / joueur 3 – club se déplaçant (blancs)**

**Partie 5 : joueur 5 – club recevant (blancs) / joueur 5 – club se déplaçant (noirs)**

**Partie 11 : joueur 5 – club recevant (noirs) / joueur 6 – club se déplaçant (blancs)**

**Partie 6 : joueur 6 – club recevant (blancs) / joueur 6 – club se déplaçant (noirs)**

**Partie 12 : joueur 6 – club recevant (noirs) / joueur 5 – club se déplaçant (blancs)**

Lors de la première partie, l’équipe qui reçoit a les blancs sur tous les échiquiers.

**3.1.2**

Au début de la Compétition, (en octobre), **l’ELO retenu pour chaque joueur est celui attribué en septembre**.

En ce qui concerne les joueurs ayant un ELO FFE, **le dernier paru sera utilisé pour chaque ronde.**

Les joueurs Non Classés sont assimilés par la FFE et peuvent avoir leur assimilation modifiée de 200 points en plus ou en moins sur demande du Président de leur Cercle. Cette assimilation ne sera pas modifiée dans le cours de l’année sauf si le joueur est à son tour classé FFE ou FIDE.

Au sein d’une même catégorie d’age, si deux joueurs ont une différence de classement au moins égale à 103 points ELO, le moins bien classé ne peut être placé sur la feuille de rencontre avant celui dont l’ELO est le plus fort sous peine d’être pénalisé par un forfait administratif (partie perdue).

Cette règle ne s’applique pas entre joueurs de catégories d’ages différents.

**3.1.3.**

Si un club a plusieurs équipes engagées dans différentes compétitions Nationale Jeunes, un joueur ne pourra plus participer aux rencontres **NATIONALE V Jeunes** (Val de Marne) s’il a déjà joué 2 fois dans une autre épreuve de Nationale Jeunes de niveau supérieur **(NATIONALE I, II, III, IV).**

Dans le cas contraire, le joueur fautif conservera son résultat mais son équipe sera pénalisée d’un « - 1 » pour cette rencontre.

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre est considéré comme ayant participé à celle-ci.

**3.2 Forfaits**

Un joueur est présent s’il a pénétré dans la salle de jeu.

Une équipe qui n’a pas la possibilité de se déplacer ou d’aligner au moins quatre joueurs doit prévenir le club adverse au moins 48 heures avant le début de la rencontre prévue. Si, ne prévenant pas son adversaire dans les délais elle provoque un déplacement inutile, elle est tenue de rembourser les frais de déplacement engagés sur production des justificatifs.

En outre tout forfait non prévenu sera sanctionné d’une amende de **45 Euros** à régler au Comité du Val de Marne.  
Cette équipe pourra être éventuellement exclue des championnats de l’année suivante par une décision de la Commission Technique.

**3.3 Règles du jeu**

Les règles de la FIDE et de la FFE en cours au jour de la rencontre sont appliquées. Les parties sont comptabilisées pour le classement ELO français.

**3.4 Décompte des points de rencontre**

La rencontre gagnée est comptée 3 points, la rencontre nulle vaut 2 points et la rencontre perdue vaut 1 point.

Toute rencontre perdue par forfait est comptée 0 point.

**3.5 Durée des parties**

- Sur tous les échiquiers, les parties sont jouées à la cadence de 61 minutes par joueur. L’attribution des couleurs est définie dans le paragraphe **3.1.1**

**La notation est obligatoire. En cas d’impossibilité, La durée effective de jeu du joueur concerné sera réduite de 15 minutes.**

Si un joueur n’a pas pénétré dans la salle de jeu au bout d’une heure il est forfait.

**3.6 Litiges**

Si un litige survient entre deux équipes et qu’il ne peut être résolu immédiatement il en est fait rapport sur la feuille de rencontre ou sur un feuillet séparé, contresigné des deux parties.  
Le responsable de la **NATIONALE V Jeunes** (Val de Marne) prendra contact, s’il le juge utile, avec les responsables des clubs ou toute personne dont il serait souhaitable d’avoir l’avis afin de résoudre le différend.

Pour qu’un recours soit valable il doit être enregistré avant l’établissement du classement final de la compétition.

**3.7 Procès verbal de la rencontre**

Il est établi dès la fin de la rencontre, dûment complété et signé par les deux capitaines y compris les éventuelles réclamations.

**Le procès-verbal est expédié le lendemain de la rencontre** au responsable de la **NATIONALE V Jeunes**

**IV - CLASSEMENTS ET RESULTATS**

**4.1 Décompte des points de partie**

Une partie gagnée est comptée 1 point, perdue 0. Une partie nulle est notée X car elle n’est pas comptabilisée dans le décompte final.

Une partie perdue par forfait est comptée : - 0,5 point par partie, sur chaque échiquier concerné.

Lorsque le total des points de partie est négatif le résultat final de l’équipe est ramené à 0.

**4.2 Gain de la rencontre**

L’équipe qui totalise le plus de points de parties remporte la rencontre et est créditée de 3 points. En cas de rencontre nulle 2 points sont attribués à chaque équipe. S’il y a un perdant il marque 1 point sauf si l’équipe est forfait. Dans ce dernier cas elle ne marque pas de point.

**4.3 Forfait général**

Au cas où une équipe déclare forfait sur trois rencontres elle est exclue du championnat et ses résultats ne sont pas comptabilisés dans le classement.  
Elle est exclue, par ailleurs, du championnat de l’année suivante.

**4.4 Classement des équipes**

Le classement final du championnat de **NATIONALE V Jeunes** (Val de Marne) est effectué en additionnant les points de rencontre.  
En cas d’égalité le départage est effectué en tenant compte des points de parties.  
En cas d’égalité persistante on utilise le système Sonnenborn Berger appliqué aux points de rencontre puis le système de Berlin calculé sur l’ensemble des rencontres puis de leur rencontre en donnant la meilleure place à l’équipe victorieuse.